

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>22174</b>	De <b>M. Philippe Meunier</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Relations avec le Parlement		<b>Ministère attributaire</b> > Relations avec le Parlement
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > personnel	<b>Analyse</b> > égalité professionnelle homme-femme.
Question publiée au JO le : <b>26/03/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>30/07/2013</b> page : <b>8245</b> Date de renouvellement : <b>02/07/2013</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, en charge des Relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que son cabinet est composé de 11 personnes, soit 8 hommes et trois femmes.